# CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

QUESTION ECRITE ☐ QUESTION ORALE [X]

A monsieur le Maire d'Argelliers, en sa qualité de président de l'assemblée délibérante
*(articles 5 et 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal)*

En date du : 17 Avril 2026
Rédacteur : Serge MASSOL, pour la représentation minoritaire ARGELLIERS-ENSEMBLE

Exposé :

Le document mis à notre disposition lors de la réunion qui s'est tenue le 7 Avril 2026 était proposé afin de provoquer un échange sur les chiffres arrêtés dans le cadre du Budget Prévisionnel 2026. Or, il nous a été indiqué qu'une réunion, hors commission, s'était déjà tenue et avait arrêté ces propositions. Libre aux conseillers municipaux de poser des questions lors du vote du budget et donc de soit voter pour ou contre sans grande chance d'obtenir, dans le cadre du CM, un véritable débat.

Notons d'entrée que ce tableau est structuré en trois parties correspondant aux compétences de ladite commission (communication, Festivités et Associations).

- Pas de commentaire sur la partie du tableau relative à la « **Communication »**
- La partie « **Festivités** » est à entendre, peut on comprendre, comme « Festivités relevant d'une initiative communale ».
- La partie « **Associations »** nous amène à poser quelques questions quant aux choix réalisés, ou tout au moins proposés dans le cadre d'un Budget Prévisionnel dont nous ne disposons pas :
    - Des **données globales de ce budget**
    - Des **demandes** qui ont été présentées à la mairie (CERFA)
    - De la nature des **arbitrages** qui ont été faits dans la mesure où il nous a été annoncé une réunion préparatoire à la production de ce tableau lors d'une réunion qui aurait réuni le Maire et les quatre adjoints (information communiquée par Aurore Andugar lors de cette réunion).

**Dans ce contexte :**

- Nous souhaitons connaître les arbitrages ayant présidé à la non prise en compte des demandes formulées par les associations Resto du Cœur, Espoir pour un enfant, ACM Max Rouquette, Vivre à Madagascar, Nos Amis les Chats, Argelliers Trail, Cirquouités, Horse Ball Cournon, Prévention Routière. Associations qui sont toutes concernées par une prise en compte minorée de leurs demandes. Alors que les associations Les 3A, APE, Syndicat de Chasse, Diane de Boscore, AFA, ALBE ont été, chacunes, confortées dans leur demande.

Si la notion de contrainte dans le cadre budgétaire est entendable, au moins n'exonère-t-elle pas d'une explication.

- Puisque la réunion fixant les montants des subventions s'est réunie, nous souhaitons que soient rendus publics les débats ayant présidé au chiffrage (compte rendu de réunion, votes s'il y a eu, etc.).
- Par ailleurs, nous souhaitons que le Conseil Municipal se dote d'un outil de valorisation des aides communales fournies à chaque association (prêt de matériel, temps d'agent technique, prêt de locaux …). Cela afin d'étayer une argumentation entendable, équitable et opposable.
- Une association Argelliéraine peut légitimement demander une aide ponctuelle, annuelle, lui permettant à minima de couvrir ses frais d'assurance et de gestion. Elle peut également solliciter une aide supplémentaire motivée par un ou plusieurs

événements dont la finalité s'avère d'un intérêt local. Elle peut aussi, domiciliée sur la commune ou pas, proposer un événement culturel qui dès lors peut s'évaluer en termes de notoriété, fréquentation, retombées positives sur la commune. Elle peut, pour finir, assumer une mission de service public en lieu et place de la municipalité. Cette proposition de classification permet de se doter de critères propres aux typologies des demandes reçues :

  - Associations ayant un besoin administratif
  - Associations proposant un ou plusieurs événements d'intérêt local
  - Associations proposant une mission de service public
  - Associations proposant un événement culturel d'intérêt municipal

- Cela conduit à une nouvelle interrogation :
  - Les associations proposant une mission de Service Public ne devraient elles pas être, comme la Bibliothèque, prises en compte par un autre budget que celui attribué à la Commission Communication, Festivités et Associations
  - Celles proposant un événement Culturel devraient, pour l'événement, être imputées au budget de la Commission Culture.
  - Sachant qu'une association peut émarger sur diverses typologies.
- Ce travail ci aurait dû être fait en amont de l'attribution des subventions
- Les Cirquouités ont un statut d'association, or, leur proposition d'évènement (festival de cirque) les inscrits au rang de promoteur de spectacle. A ce titre leur demande de participation au financement devrait être étudiée ailleurs que dans le cadre du budget « Associations » ! Idem pour AFA et Argelliers Trail.
- Les associations « ACM Max Rouquette » et « Nos Amis les Chats » interviennent dans le cadre de missions de service public : centre de loisirs pour l'une (mais la discussion est ouverte et à nuancer sur projet) et obligation faite à la mairie de pourvoir à la problématique des chats errants. Il serait donc naturel que leurs demandes soient considérées ailleurs (budget Enfance pour l'une, communal au titre d'une prestation de service pour l'autre).

## Question :

Monsieur le Maire, dans la suite du conseil municipal du 23 avril prochain, dans le cadre des points divers inscrits à l'ordre du jour, vous serait-il possible, si cela n'a pas été traité au cours du Conseil, de documenter les différents arguments qui ont présidé pour chaque association à la satisfaction ou pas de ses demandes en matière de subventions ?

## Commentaire :

Monsieur le Maire, convenons que les délais impartis entre la date d'élection (21 mars) et la date limite du vote du budget prévisionnel 2026 (30 Avril) n'ont manifestement pas permis à votre équipe de mettre en œuvre une démarche constructive de travail autour des documents budgétaires tenus jusqu'alors par l'équipe sortante.

En conséquence, l'absence de réunion préparatoire au sein de la commission Communication, Festivités et Associations. Celle tenue le 7/04 ne permettait manifestement pas d'ouvrir un débat. De plus, l'absence de conseil privé sur le sujet, la communication tardive et partielle des documents (pas d'accès aux CERFA de demande, bilans d'emploi des subventions 2025), ne nous ont pas permis d'aborder cette préparation des subventions dans des conditions efficientes.

**Afin de remédier à cet état de fait, nous sollicitons d'être associés réellement aux décisions concourant à la vie de la commune, à notre place de représentants de la liste minoritaire (!), avec des moyens d'accès à l'information respectueux des argelliérains que nous représentons.**